

Modification d'une commande dans un ERP après réception articles

Par **Phil C**, le **06/12/2018** à **18:45**

Bonjour,

Je suis en train de vérifier le compte rendu d'une réunion traitant de l'analyse fonctionnelle d'un ERP et la remarque suivante m'interpelle :

(Certaines réceptions nécessiteront de modifier la commande achat d'origine si le reliquat n'est pas réceptionné.

Donc ce logiciel permet au service achats de l'entreprise de modifier sa commande si les la quantité reçue est inférieur à la commande qu'elle a envoyé au fournisseur qui l'a acceptée par écrit. Le but étant d'éviter qu'il y ait une différence entre la facture du fournisseur et la réception, et ainsi éviter à la comptabilité de réclamer un avoir au fournisseur

Question : est-ce légal SVP

Merci pour votre réponse

Cordialement

Phil C